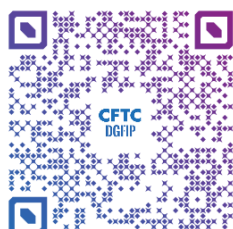


Les cotisations annuelles présentées sont les cotisations minimales requises par grade et par échelon. Le versement de sommes supérieures entrent dans le champ des cotisations de soutien. Le coût mensuel sur 12 mois est présenté à titre indicatif et ne saurait présenter un caractère contractuel. Les montants prélevés sont toujours des chiffres entiers.

Les cotisations versées avant le 31/12 de l'année ouvrent droit à un crédit d'impôts de 66% du montant versé, dans la limite de 1% des revenus, ou peuvent être incluses aux frais réels.

		Cotisation annuelle	Coût pour un prélèvement sur 12 mois
CATÉGORIE C	C1 : Agent technique ou agent d'administration	111 €	9,22 €
	C2 : Agent technique ou agent d'administration principal de 2 ^{ème} classe	126 €	10,51 €
	C3 : Agent technique ou agent d'administration principal de 1 ^{ère} classe	143 €	11,89 €
CATÉGORIE B	B1 : Contrôleur 2 ^{ème} classe ou technicien géomètre	154 €	12,84 €
	B2 : Contrôleur 1 ^{ère} classe ou géomètre	158 €	13,18 €
	B3 : Contrôleur ou géomètre principal	180 €	14,99 €
CATÉGORIE A	Inspecteurs / inspecteurs spécialisés	193 €	16,11 €
	Idiv CN / IP	298 €	24,81 €
	Idiv HC / AFIPA	339 €	28,25 €
	AFIP / GRAF / CSC	431 €	35,92 €
RETRAITÉS	Catégorie C	72 €	6,03 €
	Catégorie B	96 €	8,01 €
	Catégorie A	124 €	10,34 €
	Catégorie A+	152 €	12,66 €



Syndicat national CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet - Télédocus 322
6 Rue Louise WEISS
75703 PARIS Cedex 13

Contact : syndicat-national@cftc-dgfip.fr
Site internet : <https://www.cftc-dgfip.fr>